

VIDE GRENIER NOCTURNE

« SAMEDI 10 JUIN 2017 DE 16H30 À 23H00 »

RÈGLEMENT :

- Un seul exposant par emplacement,
- Chaque bulletin devra être rempli et remis lors de la permanence par la personne qui tiendra le stand, aucune inscription ne sera prise en compte pour une tierce personne,
- Aucun prêt de matériel (tables, tréteaux...) ne sera délivré,
- Les stands alimentaires, linge de maison et vêtements neufs ne sont pas autorisés,
- Il est permis de déballer les objets à partir de **16 h 00**,
- Les emplacements réservés et non occupés à 17 h 00 seront attribués à d'autres exposants,
- Le stationnement des voitures sur la route doit être écourté,
- Aucun stationnement ne sera toléré après 17 h 00. Des parkings sont à votre disposition Boulevard Michel MALAUSSENA et au Complexe sportif.
- Les participants devront laisser leur emplacement vide et nettoyé pour **23 h 00**,
- Les participants seront seuls responsables des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public, la commune déclinant toute responsabilité,
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation en cas d'intempéries,
- Tout participant s'engage à vendre uniquement des meubles ou objets personnels et à respecter la réglementation en vigueur.
- **Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos prises pendant le vide grenier pour diverses publications.**

Extrait de la législation en vigueur : "Les particuliers qui participent de façon régulière à des ventes sans acquitter les obligations légales qui incombent aux commerçants, et en particulier l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés exercent une activité para commerciales passible de sanctions, après contrôles".

Par conséquent, la personne inscrite sur ce bulletin certifie ne pas participer de façon régulière à des brocantes vide greniers.

TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CE REGLEMENT PEUT ETRE CONTRAINTE PAR LES ORGANISATEURS A QUITTER SON EMPLACEMENT

RENSEIGNEMENTS : ☎ 04.92.08.21.50

**INSCRIPTIONS : en mairie (sous réserve des places disponibles)
ou par mail : accueil@saintmartindubar.fr**

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom* : Prénom* : Tél * :

Adresse* :

**(champs obligatoires)*

Frais de participation : emplacement de 2 mètres minimum : 10 € (règlement à l'ordre du Comité des Fêtes à payer sur place à l'arrivée pour tous les exposants)

Nombre de mètres souhaités :

Fait à Saint-Martin-du-Var

Signature (précédée de la mention, règlement lu et approuvé)

Le :

**Attention : votre inscription ne sera validée qu'après réception du présent bulletin
accompagné de la copie d'une pièce d'identité**